

premier feuillet
17



Comporte une table alphabétique en fin de volume

REGISTRE

Contenant *Dix-huit* feuillets, cotés et paraphés par
nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de
Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de l'ordre royal de la
Légion d'Honneur, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES
et DÉCÈS de la Commune de *Gribecourt* pendant
le cours de l'année 1845.

A Meaux, le *Dix* Décembre mil huit cent quarante-deux.

Bonheur

N° 1.^e

*L'an mil hui cent quarante deux, le
Mariage d'espous pour du sieur de Gribecourt, bailli de la paroisse
d'Alincourt par devant nous Meaux ce officier de l'état civil
George de la Commune de Gribecourt, Résidant
au Clos de Gribecourt, devenus mariés sont composées publiquement
l'autorisation se dans la Maison Communale, le sieur Alincourt
de Gribecourt, âgé de quarante Sept ans et sonne, —
goblet praticulier, né à Montereau, Canton
d'Almenay, Résidant au Rombas, au village
à Gribecourt, fils unique et registre de la Paroisse
d'Alincourt, et de Renée Florel son épouse tous*

décédé audié Monseigneur, le vingt-cinq Janvier
mil huit cent vingt-deux, a vingt-sept heures
mil huit cent quatre-vingt-trois, comme il est constaté
par les Actes de décès déposés à la Mairie
d'Avondaine le vingt-cinq Janvier mil huit
cent quarante et deux, à son prieuré;

Le domine Remy Migny (de Contaminette),
âgé de soixante-dix ans à doms, propriétaire
habitant à Charny, Canton de Troyes, biegnement
de Goin et Meaux, demeurant à Châtillon,
fille unique et legitimée de Antoine Martin
Remy Migny, propriétaire demeurant au
Château fief de Meaux, fermier Gouy, Son
épouse, décédée à Charny, le vingt Novembre
mil huit cent dix, comme il est constaté par
l'acte de décès déposé à la Mairie du village
Charny, le vingt-deux Novembre mil huit
cent quarante-deux, biegnant
Remy Contaminette, femme de Remy Migny
Remy Migny, décédé à Châtillon, le Dix
mai d'octobre mil huit cent quatre-vingt,
fille d'Antoine Martin Remy Migny, échevin
jugeant pour a déclaré habellier en
Mairie, d'autre part;

Les époux nous ont déclaré pour la foi
du Seigneur qu'ils étaient le père et la mère
de celui qui devient domicile des citoyens
dudit Village, à qui nous a également
été attesté par les Justices d'assise ce pro-
membre qui nous ont affirme sur monnaies
que quelqu'un connaissait l'époux, il
approuve le lieu du decès de son aîné
pour l'heure domicile.

Lesquels nous ont requis de procéder à
la délibération de mariage projeté entre nos
et dont les préliminaires ont été fixées
dans la partie de la Maison communale
le Dimanche vingt-cinq Novembre
mil huit cent quatre-vingt-deux, et prononcés
Janvier présent moins à l'heure de midi
d'après opposition faite à Mairie

ne nous ayant été signifiée, fixant dorénavant
à leur signature, après avoir donné la copie
de toute l'piece ci-dessus mentionnée, et
de l'acte de mariage de cette cause
intitulé du Marriagé, avons demandé au
futur époux et à la future épouse d'être
renfermés de prendre pour bras et pour femme
Charmy. Nous ayant répondu favorablement
et affirmé volontiers, nous déclarons au nom
du Roi que le Sieur Alphonse Georges
et la dame Remy Migny (de Contaminette)
sont unis par le sacrement.

De que, avons dressé cette acte en présence des
Sieurs (comme Alphonse) ay, le young faire
nos témoignages, Coudre à l'epoux, et
Bouenant Louis Hippolyte, fils de quarante
cinq ans, notaire, ami du dit époux, tous
deux demeurant à Châtillon, le
Mardi matin, vingt-deux Septembre
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf
Port galant, Commune de Paray-le-Monial,
Bépartement de Saône et Loire, face de
l'époux, et Porte-fenêtre Jean Baptiste
âgé de trente-huit ans, boulanger, demeurant
la Châtillon, ami de l'acte d'épous, et
tenu devant l'assise maistre; Lesquels
époux qualifiés pour la chose lecture, doré
présent acte, sont signés avec le nom de leur
particular contractante.

Mairie de st Remy Migny
A M. Migny

Orme Bouenant de Remy
B. Dasse A. Deneuve

N^o. 8.

Mariage
de
Mathias
de
Kulbier
et
de
Victorine
José Vermelle

L'an mil huit cent quarante trois, le vingt
sixième jour de mai de l'année mille quatre cent cinquante et deux. De midi
à tout temps. Marie a officier de l'Etat
civil de la Commune de Crèvecœur,
Rapportement de l'Etat civil de l'Etat civil
publiquement, devant la Mairie Communale
le Sieur Dubois Charles Hippolyte age de
vingt quatre ans, menuisier, né et domicilié
à Crèvecœur, chez son père et mère, et domicilié
quant au mariage de Charles Hippolyte Dubois
menuisier menuisier, et de Jeanne Victoire
Vermelle, sans épouse, domiciliée
auz Crèvecœur, bezelle précisant en personne
soyez déclaré consentir au présent mariage
dans la ville de Crèvecœur.

Le déministre Vermelle Victorine José, age
de diez ans, avec vingt quatre années, épicière, née à l'abbé
Castan de Croix, Rappartement de l'Etat civil de l'Etat
domicilié de droit chez son père et mère,
et de fait à Crèvecœur, fille unique de
Victor Auguste Vermelle Brachard, et sœur
de Marie Victoire Brachard, son épouse
domicilié ensemble à Crèvecœur, et de celle
aussi présente en personne, elles ont déclaré
consentir au mariage de Marie et de Charles.
Lesquels unies ont faites de procéder à la
célébration de l'Etat civil, devant eux,
et dont les publications ont été faites en
cette Mairie le vingt sixième jour de mai
mille quatre cent quarante trois, l'heure de midi.
Le tout devant la Mairie d'Etat, le déministre
peut en témoigner au greffeur ou à diez heures
du matin.

Aucune opposition ayant été manifestée par
nous ayant été signifiée, faisons droit à
leur acquisition, après avoir déclaré
l'absence de toutes les peines ci-dessous
mentionnées, et du chapitre six de titre
du Code Civil intitulé du Mariage,

nous avons demandé au futur époux
à la future épouse, si le mariage sera
pour Dieu et pour l'autre, Sacrement
et tout ce qui est nécessaire au
mariage, et nous leur avons fait lire la loi que le Sieur
Dubois Charles Hippolyte et la Vermelle
Victorine José sont unis par le
Mariage.

Reçus avons déclaré être en possession des
dits Dubois Charles Hippolyte, age de
vingt quatre ans, menuisier à Crèvecœur,
menuisier de l'Etat civil, et Coven, habitation
honneur, 29, de Crèvecœur, sans pere, le nom
de sa mère, et de sa femme, sans nom
de Crèvecœur; de son enfant Louis
Hippolyte, age de quarante trois ans
et bachelier, et de son pere du nom
de Jeanne Victoire du nom de Brachard
age de trente et un ans, épicière, née dans
la ville paternelle de l'Etat civil, et sans
domicile aussi à Crèvecœur, et tous deux
épouses Vermelle, sans pere, lesquels ayant
qu'il leur a été fait lecture du présent acte;
ont signé avec nous en la présence contractuelle
excepté le pere et la mere de l'époux, sans
que la mere de l'épouse qui est déclarée
ne fasse aucun signe.

Victoire Vermelle Dubois

Vermelle Banchard

et Brachard le canon

J V Rain (et signature)

Mariage
de
Adèle

Le mil huit cent quatre-vingt trois, le
nouvel an de la république française, lorsque devant
du notaire, pour l'assermentation, fut mise au
Sieur Frédéric Marie de la Commission de Gendarmerie,
et Léon Rottat, déportement de Vincennes, officier
de l'Etat civil pour les garnisons de Saint-Omer et
Calais, publicgement et dans la Mairie Communale
de Saincte-Marguerite-Caux, lequel a été
signé en son nom par le Sieur Adèle, administrateur
de l'Etat civil et déclarant que devant le Sieur
de Rottat, le Sieur Frédéric Marie, le Sieur
Godot de Montrouz, et le Sieur Léon Rottat,
devenus quatre-vingt-trois ans d'âge, ont
renoncé, à la date du présent acte, à leur
droit à l'Etat civil, auquel droit se réservent
seule une partie consistante au protestant
Mariage d'Amour partagé.

Le Sieur Frédéric Marie, âgé de
trente ans, citoyen de Chambres, fils à Sébastien
H. Lefèvre, commandant de Chambres, et
à Sébastien de Lefèvre, administrateur
à Paris, testé des Godot de Montrouz,
fille unique de Pierre Godot de Montrouz,
de l'Etat civil, administrateur à St. Remy
Région administrative de la Seine-Maritime, et de
Léon Rottat, administrateur à Paris,
soixante-sept ans d'âge, possesseur d'un état
propre, et dont la mme possède un
métier ouvrage d'artiste partagé.

Lequel mariage fut régulier, de procéder à la
cérémonie de l'assentiment, pris le vingt
mai, à l'Etat civil, devant le Sieur Frédéric
Marie, et le Sieur Léon Rottat, administrateur
à l'Etat civil, et devant le Sieur Frédéric
Marie, qui fut assent à l'Etat civil, et
dans la mme, lequel mariage fut
accueilli avec opposition au Sieur Frédéric



qui n'ont été signifiés, faisant 16
droit à leur requisition, après avoir donné
lecture de toutes les pièces ci-dessus
mentionnées, et du chapitre Six du titre
du Etat civil institué de Bruxelles, sans
avoir demandé de rejet ou pourvoi et à la
futur application de la loi de Bruxelles. Le prondre pour
unir si pour cause de trahison d'espion ayant
exposé les personnes affirmentablement
mises dans la mort par la Loi que
le Sieur Frédéric Marie, Frédéric, et la
domestique de l'Etat civil Adèle, sont unis
pour l'éternité.

Lequel mariage fut régi par la présente loi
du Sieur Frédéric Marie, âgé de trente quatre
ans, administrateur à l'Etat civil
de Montmorency, déportement de Paris, et
de Léon Rottat, administrateur à Paris, soit
trente ans, aussi administrateur à Paris,
de la ville de Paris, tous deux citoyens de l'Etat
de Marne, Marie Jean Rose, âgée de trente
ans, ouverte manuscrite de Peronne, (Angoumois),
administrateur à Paris, et dont la mme
soixante ans, âgée de l'Etat civil, administrateur à
l'Etat civil, et de l'Etat civil, et dont la mme
soixante ans, âgée de l'Etat civil, administrateur à
l'Etat civil, et dont la mme

Lequel mariage fut régulier, de procéder à la

cérémonie de l'assentiment, pris le vingt

mai, à l'Etat civil, devant le Sieur Frédéric

Marie, et le Sieur Léon Rottat, administrateur

à l'Etat civil, et devant le Sieur Frédéric

Marie, qui fut assent à l'Etat civil, et

dans la mme, lequel mariage fut

accueilli avec opposition au Sieur Frédéric

Marie, qui fut assent à l'Etat civil, et

dans la mme, lequel mariage fut

accueilli avec opposition au Sieur Frédéric

Marie, qui fut assent à l'Etat civil, et

D^r L'assiette, au nom de M^r Giffard qui
"est le père nous de son père", ainsi
"que des autres ressemblants"

✓ Vermelle

et Devillette

✓ Verraille ✓ Vermelle
a vermeille

✓ J^r m. Marin
✓ Vermelle

Giffare

H.^r

Nicolasse
de Lucydorie
Emilia
Marie

L'an mil huit cent quarante trois, le hui
septembre, heure d'après midi, devant nous Marie, de la
Commune de Gribaudou, officier public des
Pôles, avil, est comparue le Jean Marie Beno
ître de quarante cinq ans, habitant à Gribaudou, lequel a été fait
du sexe féminin, marié à Gribaudou, auquel il a
une femme, une certaine Jeanne, son épouse,
mariée avec Jeanne Clémire Cava, sa femme
telle de vingt et un ans, à laquelle l'officier a
laisse à Gribaudou, domine les personnes
de Clémire et Emilia; les dites présentations
et déclaration nous ont été faites en présence
des deux Justices Pierre Hector, âgé de
quarante six ans, propriétaire ou cojointe
de Marie, et Noémie, Justice Jean Baptiste
âgé de trente six ans, percepteur des
Contributions directes, nous dans l'isoine
majence dominant à Gribaudou, lesquels
ont, ainsi que le père de l'enfant, signé



✓ et nous le présent acte après lecture
faite.

Giffare

Marie

✓ H.^r
✓ De lignier

W.^r ✓ L'an mil huit cent quarante trois, le huit
septembre, heure d'après midi, devant nous Marie de
la Commune de Gribaudou, officier public
des Pôles, avil, étant comparue les deux Justices
Pierre Hector, âgé de quarante six ans, propriétaires
de Gribaudou, et Noémie, Justice Jean Baptiste, âgé de trente six ans, percepteur des
Contributions directes, nous dans l'isoine
majence dominant à Gribaudou, lesquels
ont déclaré que Jean Giffare, âgé de quatre
vingt trois ans, propriétaire Gribaudou, veuf à
Gribaudou, décédé le 29 octobre 1793
dominant à Gribaudou, fils de l'évêque le
Monsieur de Lézanne, faubourg, tout
soixante-sept ans, veuf de la Sainte Marie Françoise
Elizabeth Sophie, son épouse, est décédé à
Gribaudou en son dominie le huit
à quatre heures du soir, à son habitation
signé avec nous le présent acte, après lecture
faite.

Giffare

Marie

✓ H.^r
✓ De lignier

N° 6.

Mariage de
Felix
Blancot
Plavot
State Virginie

Le vingt huit courant quarante trois, le vingt
unimo jour du mois de février, sous l'autorité du
notaire, par devant moi, Jeanne de
la Consulaire de Gévaudan, Bapteme de
l'ame de Noemie, officier de l'état civil par
délégation, j'eust comparaître pour monsieur et
mme Félix Blancot, époux de l'état civil par
délégation, dont compagnie j'eust été tenu
dans la Notarie Consulaire, le sieur Félix
Jean, âgé de vingt six ans nef moins, Melocin
né à Labastide, Canton de Montaure, Bapteme de
des Basques, Légitime, et demeurent de droit chez
son pere, j'eus de fait depuis environ quatre mois
à Cugny, Comte de Logny des Mornas, de
ce Bapteme, j'eust été enlevé de Melocin à Labastide,
faisant partie Melocin, sans qu'il y ait Labastide,
aff de l'abte Jeanne Sorens, Sacrement de Noe,
cette faute j'eus, constatant ainsi que l'resultat
d'une autre partie à Melocin, j'eus d'assent
de faire le premier mariage. Un bon et sainement
tenu, devant un juge de paix, Justice, juge, juge
Plavot. Son onusse au présent noté l'an quatre
et demieille, Février, l'an de Virginie, régis de
dix sept ans, son profession, n'a d'assent
à ce mariage, chose que j'eus fait en presence
de Henry Auguste Fleurot, Utilisateur, et de
Coline Adelice Plavot, son épouse, toutement
ensemble aussi Entrevue, lorsque présente
en presence, pour un telles constaté
autre mariage, d'autre part.
Lesquels eussent eu voeu de procéder à la
célébration de mariage,假如其他way,
ou tout le plus tôt, ont été faites à cette
Maison, les Romains, par ce que le Juge juge
procéder au moins à l'heure de midi, je aussi
à la Mairie de Labastide, la romancière
des huit au vingt cinq, recouvrant mes biens
contant quarante deux, monsieur le notaire
avait qu'il rendit d'un certificat d'état
pour le Régis d'autre Labastide le vingt deux
décembre dernier. Régis appartenant
au mariage ou autre ayant été signé le



J'eusse donc leur cérémonie après avoir
l'autorité de toutes les personnes de dessus
mentionnée, et de l'Etat Civil de l'Etat de
ordre civil institué du Province, nous avions
demandé un tel acte pour ce à la faveur grande
ville volonté, et prendre pour envoi ce pun
l'ame; Chaque dans ayant répondre
d'opposition et affirmativement, nous déclarer
au nom de la loi que le sieur Félix Jean
et la demoiselle Blavot Adèle Virginie
sont unis par le mariage.

Prochainement, devant le notaire public
Sieur Félix Blancot, de vingt huit ans, Bapteme
d'assent à Toulouse, Bapteme de l'Etat Civil,
et le sixième de Février, à Toulouse, Jeanne sage
de l'assent long ans, aussi Melocin, d'assent
à Labastide, ainsi d'assent époux, à Nième
apres
Jeanne, Constant, âge de cinquante sept ans,
Félix, juge, et Blavot, Catholique, Céline, âge de quarante ans,
tous deux propriétaires, demeurant à Villeneuve
pour deux, tenu de l'opendo, et tenir
quatre louaine moys.

Lorsque j'eust fait lecture de
ce présent acte l'autre jour, il fut avec nous et les
parties contractantes.

Félix
Blavot

le 3 Février 1843
Félix
Blavot

Mariage d'Amelie Dene contenant le mariage, le mariage pour la somme de deux cent livres de rente de la partie mariée, par devant nous, Antoine de Montouffet, Gentilhomme de la Cour de l'Empereur, Régisseur de la Ville et Résidence d'Uzès, et l'Etat civil par déposition sans comparaison, prétendue au nom de la Société Economique de l'Etat, Mme Amelie Dene, âgée de vingt quatre ans, née à Uzès, dans le Canton de Clermont, au diocèse de Nîmes, Résidente de Clermont, Marnes, et demeurant avec sa Mme, son ménage, au quartier de l'Empereur de Jean Pierre Montouffet, décédé, dont elle est veuve, ayant l'âge de trente six ans, à la fin de laquelle il a été porté, lors d'un service, au moins, de la Révolution, à l'Etat civil, et signé sur une feuille prélevée sur un parchemin sous lequel il a été conservé, et dans lequel il a été conservé jusqu'à ce jour.

Ce dimanche 20 Juin, Adelaidé, âgée de vingt six ans, veuve, née à Chambly, Canton de Clermont, Résidente de Montaudouillet, son père et son frère étant morts, et son épouse Jeanne Béatrice Balloux, Coiffurière de Adelaidé, Résidente, son épouse demeurant dans le hameau d'Uzès, dans lesquels lieux se trouvent en parchemin, une autre déclaration curieuse sur leur mariage, mais qui n'a pas été signée.

Lequel mariage a été procédé à la fin de l'été du quatorze, puis d'après aux termes des publications faites dans tout à cette époque, dans celle de Clermont, les Résidences étant, ou dix-neuf, l'an précédent moins, à l'heure de midi, à l'heure d'opposition, dans Montpellier, ou quatre-vingt-dix-huit, à l'heure d'acquisition, après avoir donné



lecture de l'ordre des pièces ci-dessous, et marqué, au bas du document, que le Etat Civil institué de Montpellier nous avons demandé au futur époux, ou à la future épouse, d'éleveront sa preuve pour mariage pour femme; Chacun d'eux ayant reçu du Gouvernement ou administrateur, une décharge du nom de la ville que le sieur Montouffet Antoine Denec, et la demoiselle Balloux Adelaidé, sont unis par le mariage.

De quoi, nous avons acte en présence des sieurs Alfred Jarry, maître boulanger, demeurant à Pont-Saint-Esprit, et de Guillaume Pujol, maître boulanger, demeurant au hameau de Montaudouillet, Conseil d'Administration de la Manufacture de France, âgé de cinquante-sept ans, propriétaire demeurant à Chambly, au pavillon de l'Isle, où le matinal de l'épouse, et Pierre Morin, âgé de quarante-cinq ans, Maçon demeurant à Uzès, artisan de la fabrique épouse, et Louis, quatorze ans, majoral, après qu'il leur a été fait lecture du présent acte, leur signe avec main et la partie contractante.

Montouffet Balloux 20^e Juin 1792

Duchane Chevalier de France

Balloux Balloux

Balloux Balloux

Duchane fils Duchane

Buffière

N^o. 8.

Le ^m illeus tout quatre-vingt-trois, l'anno
sainte forme de nos Seignes du mardi, devant moi,
Marie Joachim Labre de la Commune de Castabarou, officier
publique de l'Etat, et à son compatriote le sieur
Léopoldot Charles Godefroy Paul Descael, age de trois
et vingt-huit ans, habitant au village
d'Abergourde Boistot, age de trente un ans,
peintre en émaux à la porcelaine et au dessin
à la caméline - lequel nomme porcelaine
est devenu à Castabarou les qualles œuvres
sont de celles que Marie Joachim Léopoldot
évoque en quatorzième chapitre, dans sa propreté
basse d'Abergourde, demeurant à Metz en l'arrondissement
de la Citadelle de la Gironne, fille du sieur
Henri Léopoldot, et de Marie Françoise Joffre
lors deux dernières années de l'Etat
Jean Louis Guillet, en son état de voiturier
est décédé cette d'Orbey, où au domicile
de la position Jean Moreau, ayours pour
à cinq heures du matin, a une déclaration
signé avec moi le présent acte, aprés
lecture faite.

Souscrite 
P. D. Deguyard

N^o. 9.

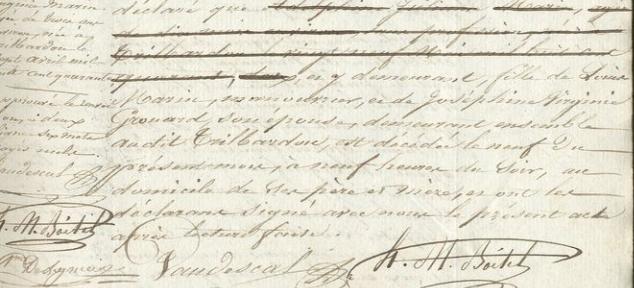
L'an mil sept cent quarante-neuf, le
vingt-deux juillet, huit heure du matin,
devant moi Marie de la Commune de
Castabarou, officier public de l'Etat civil
à son compatriote le sieur Marguerite
Godefroy Paul Descael, age de cinquante
ans, habant professeur à l'école
Préparatoire de Montreuil sous Bois, et
avant deux tenuing devant moi
à Castabarou, lesquels nous avons



déclaré que Charles Léopoldot Boistot,^{age de cinquante quatre ans}
et Marie Joachim Léopoldot, se sont mariés
le trente-deuxième jour de mai de l'an deux mille,
à Castabarou, fils de Jean Boistot et de
Marie Léopoldine Philippe, par deux témoins
que sont Marie Colombe Boistot, la femme
âgée de cinquante quatre ans, que lui fournit
le décret à Castabarou ordonnable, le
vingt-deuxième du présent mois, et à ce mariage de l'an
de l'ordre déclaré l'an quatre mille le présent
date, après lecture faite.

Souscrite 
P. D. Deguyard

N^o. 10.

Le ^m illeus tout quatre-vingt-trois, l'anno sainte
formé de nos Seignes de mardi, devant moi, Marie de
la Commune de Castabarou, officier public de
l'Etat civil, et à son compatriote les deux Mme
Léopoldine Godefroy Paul Descael, age de cinquante-trois ans
peintre en émaux à la porcelaine, Boistot, age de
trente un ans, confirmant une telle demande
dictée à Castabarou, lesquelles nous ont
dictées que 


P. D. Deguyard 
P. D. Deguyard

N^o 11.

Mariage

De P. B. G.

Jacques François

et P. B. G.

Victorine Z.

S

Le mil huit cent quarante et l'an, le vingt
cinq de ce mois d'Avril, entre le sieur
Jacques François du maréchal des logis au régiment de Mousquetaires à cheval
du Régiment de la Compagnie de Châlons-en-Champagne, officier
du Régiment de la Compagnie de Châlons-en-Champagne, Repartement de Génie et Marine, port compagnon
publiquement et devant la Mairie Communale,
le sieur P. B. G., jacques François régiment de la Garde
au régiment de Châlons-en-Champagne, officier de la Compagnie de Châlons-en-Champagne
de Génie et Marine, domanant à Châlons-en-Champagne,
fils ainé et héritier du sieur P. B. G.,
P. B. G., propriétaire, et d'Anne-Louise Leclerc
son épouse, demeurant à Châlons-en-Champagne,
à une de ses filles, Anne-Louise P. B. G.,
demeurant à Châlons-en-Champagne, fille
mil huit cent quatre-vingt-trois de l'an
présent, portant prénom de Jeanne
petit, présent en personne devant le Sieur
compteur en préfecture de Châlons-en-Champagne (Mme le préfet),
Le d^e de Bonnefond Victorine Z., soeur de l'an
mil huit cent quarante et l'an, le vingt
demeurant à Châlons-en-Champagne, fille
de Jeanne Sophie B. G., et de l'an
mil huit cent quatre-vingt-trois de l'an
présent, portant prénom de Jeanne
petit, présent en personne devant le Sieur
compteur en préfecture de Châlons-en-Champagne (Mme le préfet),
Le d^e de Bonnefond Victorine Z., soeur de l'an
mil huit cent quarante et l'an, le vingt
demeurant à Châlons-en-Champagne, fille
de Jeanne Sophie B. G., et de l'an
mil huit cent quatre-vingt-trois de l'an
présent, portant prénom de Jeanne
petit, présent en personne devant le Sieur
compteur en préfecture de Châlons-en-Champagne (Mme le préfet).

Telles personnes ont fait leur déclaration de la
célibat de l'épouse proposée en mariage, en
dant la publication de cette édition à notre
Mairie, le Dimanche vingt et deux Avril
mil huit cent quatre-vingt-trois de l'an
présent, devant l'échevin de Mire.

Quelques personnes ont fait leur déclaration de la
célibat de l'épouse proposée en mariage, en
dant la publication de cette édition à notre
Mairie, le Dimanche vingt et deux Avril
mil huit cent quatre-vingt-trois de l'an
présent, devant l'échevin de Mire.
Se présente à la lecture proposée à la mairie
de l'épouse à la lecture proposée à la mairie



Chapitre 11^e Les ayant répondus déclarant que
l'affirmation devant déclarer son mariage de l'an
mil huit cent quatre-vingt-trois de l'an
présent, que le sieur P. B. G., jacques François
et la domanante, P. B. G., Victorine Z., sont
unis par le mariage.

De quel nom s'odeloient en présence des témoins
Jacques P. B. G., sieur de la Garde, Jeanne Z.,
Marie-Antoinette domanante à Châlons-en-Champagne, P. B. G.,
fille de Jacques P. B. G., sieur de la Garde, Comte de la
Gendarmerie à Châlons-en-Champagne, P. B. G., Jeanne
Z., sieur de la Garde, Gendarme à Châlons-en-Champagne, P. B. G.,
de quarante ans, et de l'an quatre-vingt-trois de l'an, son épouse
à Châlons-en-Champagne, une matrone de l'an
mil huit cent quatre-vingt-trois de l'an, Marie Sophie P. B. G., et de
l'an quatre-vingt-trois de l'an, Jeanne Z., domanante à
Châlons-en-Champagne, de l'an quatre-vingt-trois de l'an, sa
fille première, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,

Marie-Antoinette, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,
Jacques P. B. G., sieur de la Garde, son épouse, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,
Jacques P. B. G., sieur de la Garde, son épouse, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,

Marie-Antoinette, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,
Jacques P. B. G., sieur de la Garde, son épouse, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,

Marie-Antoinette, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,
Jacques P. B. G., sieur de la Garde, son épouse, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,

Marie-Antoinette, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,
Jacques P. B. G., sieur de la Garde, son épouse, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,

Marie-Antoinette, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,
Jacques P. B. G., sieur de la Garde, son épouse, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,

Marie-Antoinette, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,
Jacques P. B. G., sieur de la Garde, son épouse, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,

Marie-Antoinette, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,
Jacques P. B. G., sieur de la Garde, son épouse, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,

Marie-Antoinette, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,
Jacques P. B. G., sieur de la Garde, son épouse, une matrone de l'an quatre-vingt-trois de l'an,

N^o 12.

Mariage de
Barbeau
Jean Baptiste
et Sophie
Victoire Potvin

Le mil huit cent quatre vingt trois, le
vingt-neuvième jour de juillet de l'an de Marie, l'an
de la sainte Trinité, quatre-vingt-trois ans, Marie, en officier de
Notre-Dame, de la Commission de l'Instruction publique
représentante de la Couronne au Bas-Saint-Laurent, et ses partenaires
publiquement et dans la Province d'Acadie
le sieur J. Barbeau, Jean Baptiste, âgé de vingt
et une années, bouchotier à Ste-Anne-de-Beaupré,
épousera le jour de dimanche, le vingt-huit et vingt-neuf
du mois de juillet de l'an de Marie, fils unique et legitimé
du sieur Antoine Clément Barbeau, marchand bouchotier
et de la demoiselle Victoire Potvin, son épouse,
demeurant ensemble avec son père, bouchotier
également en possession de son ancien bouchotier
au Bas-Saint-Laurent, d'une partie.

Le sieur Antoine Potvin, ayant été vingt
et une années, n'ayant pas de descendances, a laissé son
chêz à son fils unique et legitimé, le sieur
Antoine Barbeau, âgé de vingt-deux ans, de Victoire
Potvin, sa veuve, propriétaire demeurant aussi
à Ste-Anne-de-Beaupré, que la demoiselle
soit à droite conservatrice du nom de Barbeau et
d'autre part.

Les deux parties ont signé le présent acte de mariage
en présence de Notaire, devant cette partie
de publication, en date d'aujourd'hui, le vingt-neuf
juillet de l'an de Marie, les deux parties ayant
à marquer leur signature devant le Notaire, à l'heure
d'aujourd'hui, soit à Ste-Anne-de-Beaupré, au moment
où les deux parties font leur droit à leur
reconnaissance, ainsi qu'en droit à leur lecture. De
toutes les personnes assidues à l'entrevue, ce
qui est fait par le Notaire de cette Cour d'Instruction
du Bas-Saint-Laurent, auquel sont assidues les deux parties
épousées et à la lecture, il est donné à ce Notaire
la preuve de leur mariage pour femme;

Chacun d'eux ayant répondu, également
ou affirmanlement, que les deuxes personnes
sont à la fois, que le sieur Barbeau, Jean Baptiste
et la demoiselle Peugat Victoire Potvin
sont unis par le mariage.

Le quinzième jour de juillet de l'an de Marie

det vingt-neuf, Jean Baptiste Charpentier, âgé de
trente-trois ans, jardinier domeurant à Ste-Anne-de-Beaupré
courtois de l'Instruction, et Victor-Auguste
Blondeau, âgé de trente ans, Cercier domeurant
à Montebello, dans le Comté de l'Instruction, tous
deux bourgeois (soit à l'époque) de l'île d'Orléans.
L'acte, signé de l'autre côté, a été fait
démourant à la Comté Commune de L'Île-d'Orléans,
Courtoult et Périgny, devant le sieur Michel Dubois, échevin
de la garnison de l'île d'Orléans, juge
de paix de l'Instruction, le sieur Michel Dubois, échevin
de la garnison de l'île d'Orléans, juge
de paix de l'Instruction, le sieur Michel Dubois,
l'avocat apostolique, une grande bourse
l'avoit apportée qu'il auroit été fait lecteur. Il a
accordé cette bourse signée à son avocat apostolique
l'avocat apostolique.

W. J. Peugat.

et J. Barbeau

et poly

Blondeau

a. f. Barbeau

J. Dufresne

et poly

Charpentier

Buffire

N^o 13.

Mariage de
François Rose
et Camille
Tremblay

Le mil huit cent quatre-vingt trois, le premier
jour du mois de juillet, à l'heure de midi, par devant
le Notaire François Rose, en officier de l'Instruction
de l'Île d'Orléans, lequel devant le sieur François Rose,
est tenu au public devant la Commission
de l'Instruction, le sieur François Rose, âgé de
vingt-trois ans, charpentier à l'Île d'Orléans, la
Mauricie, département de l'Île d'Orléans, et
domeurant à Saint-André-d'Orléans, et de fait à
l'Instruction, fils unique de l'agent de Claude

Le 1^{er} Septembre 1762 à l'église de Camboueux
Le Meunier et la Marie Anne Jeanne Julie Blot,
son épouse, décédés, laquelle épouse dont on
peut voir l'acte de décès à l'archidiocèse de Reims
de Camboueux, il leur porte.

Le 1^{er} Septembre Camboueux, âge de 70 ans une
mariée veuve, née en la Ville de Reims, surnommée
à Echillan le village de Blot, fille unique de
Jeanne Jacqueline Camboueux, décédée, et de
Joseph Félix Boubet, la veuve se mariait
démuniement en la Eglise catholique, laquelle avait
présenté son état civil, née à Reims
filleule de Die Mariage d'autre part ;
Lesquels deux ont reçus le sacrement de mariage à la
célébration du mariage précédent entre eux, et
dont les parents décédés ont été faire baptême en
cette paroisse qu'en cette ville de Camboueux le Meunier
le 25 juillet 1762 et le 25 juillet 1762 Boubet Marie
décédée à l'âge de 66 ans ;

Aucune opposition au dit mariage n'a été
faite et les deux parties étaient déjà à l'état
de mariage, après avoir donné lecture des
tous les papiers et dessus remontrances par
les deux parties et le curé de la paroisse de Camboueux
de Camboueux, pour avoir demandé la permission
pour cela la future épouse s'est déclaré
de faire de l'autre mari et pour femme ;
Or au contraire de ce que le dispensement
et l'affranchissement que le curé donna au nom
de la loi, que le curé Jean François Boubet
et la domoniale Camboueux Boubet dont
étaient faites les deux parties

Le premier mariage fut fait acte en présence des
Sieurs Louis François Meunier, aged de trente
quatre ans, Meunier, 9^e de son nomme et de
Meunier, une femme nommée M. Michel,
age de trente et un ans, Camboueux,
demeurant au village de Camboueux,
en la paroisse du village de Camboueux, de Jean
Nicolas Boubet, age de vingt et deux ans,
marié dans la paroisse de Camboueux,

Le deuxième mariage fut fait acte en présence de
Joseph Boubet et Boubet sa femme et quinze
années plus tard dans la paroisse de Camboueux
Chanoine, Comte et Baron D'Essey
Meunier, en la paroisse de Camboueux
et toute quatre années épousée. Cesquels
après qu'il leur a été fait lecture de l'acte précédent,
ont signé avec leurs deux parties contractantes
excepté la femme de l'épouse et ledit Boubet,
qui ont déclaré ne faire aucun témoignage.

Le 1^{er} Septembre 1762 à l'église de Camboueux

R. Martel R. Boubet

Dubois F. P. F.
o. Boubet J. P. de Boubet

N. 14.

Mariage
de Sophie
Josephine
Desert
a Clémence
Cordeline
Pluyette

Un second mariage fut également fait le
1^{er} Septembre 1762 à l'église de Camboueux
entre Joseph Boubet et Boubet sa femme et
l'acte de mariage fut célébré dans la paroisse de Camboueux
le 1^{er} Septembre 1762 à l'église de Camboueux
en présence de la paroisse de Camboueux le curé
Robert Louis Joseph, âge de cinquante ans, curé
de Camboueux, et de son assistant abbé
Jean Baptiste Boubet, curé de Camboueux, de
l'âge de quarante et un ans, Boubet, décédé,
avant qu'il fut constaté par l'acte de décès
détenu à Camboueux le 25 juillet 1762, et de
Marie Catherine Boubet, sa femme,
demeurant au village de Camboueux, laquelle présentait
la cause de mariage d'après l'acte précédent,
Le 1^{er} Septembre Clémence, femme désignée comme
mariée, née et domiciliée à Echillan-Dore

172

Chog que force de mariage, celle minuscule le logement
Le Gén. Rameau que D'Argenteuil, aussi un bourgeois,
et le Maréchal Charles Joseph Marie Baudy son
épouse, demandent l'ensemble avec Guillaume, son
beau-frère, échevin au paroisse, et qui
est docteur bachelier en droit mariage. Mme Baudy pour
Guillaume, n'est pas au mariage de Guillaume à la
célébration de mariage, mais il a été fait, et
dans les publications de la partie d'ordre de la Ville de Paris,
que Mme Baudy, qu'en cette ville de Paris, le
dit Guillaume a été au mariage de Mme
Baudy à Paris le 26 octobre.

Alors l'évêque de Paris, François de Poncet,
ayant été désigné, faisait alors à Paris
l'apostolique précepte, lors d'une lecture de
toutes les parties de la partie montreuilaise
du chapitre Eglise de Paris du Code Civil
intitulé des Marriages, le moins ayant demandé de
confirmer épous et à la future épouse; il fut
évidemment de prudence faire en sorte que forme
d'avoir alors apporté à Paris de l'apostolique
affirmation de son élection au nom de la
Ville, que le Sieur Charles Joseph Marie
Baudy, ait été élu à Paris le 26 octobre
à Paris, le mariage de Mme Baudy
de qui que devrait être la résidence
du Maréchal Charles Baudy, et que
soigne de faire faire de l'affiche, de Joseph
Cardel, ayez les documents sous Collation
provençal de la Chambre des députés, et
à l'opéra, de Charles Joseph Duguet,
et de Mme Baudy, pour
le mariage à Guillaume et à Poncet
Guillaume ayez de vingt-trois ans, et Poncet
est le Vicaire, et le curé de Pigny, tout
dans force de l'apostolique précepte
formé mariage, lorsque après qu'il
aura été fait lecture du présent acte
et signé avec sonne et la portée
contratante, par l'évêque de Paris et
le père et la mère de l'épouse, et

les deux époux, qui ont déclaré que
sont si dignes,

Louis Joseph Deset son frère

Jacques J. Physte f. Physte
(P. Deshayes)

N. 15.

Le dimanche 20 octobre 1791, le Gén.
Rameau, bâtonnier de Paris, devant nous Marie
Pauline, D'Argenteuil, et comme le Sieur Béard
avait été fait, ayez de Poncet ainsi, Maximilien
Béard, sur le conseil de l'Oratoire, dans l'arrondissement
duquel nous a présenté un enfant, D'Argenteuil
faisant partie de l'Oratoire, auquel il fut
baptisé, et le Sieur Béard, de son église
Marriage avec Marie Josephine Cardinal,
sa femme, âgée de vingt-huit ans, à laquelle
l'enfant il fut a D'Argenteuil la première
de Pauline, bâtonnier de l'Oratoire
nom est de Jeanne, et le Sieur Lavoisier
Joseph Béard, ayez de vingt-sept ans, Clerc
et Alexandre, le curé de l'église Saint-Nicolas
conquis une partie de l'Oratoire, à l'arrondissement
de l'Oratoire, auquel il fut baptisé, et
l'enfant a été baptisé à l'église Saint-Nicolas,
lorsqu'il fut mis au nom de l'enfant, à laquelle
avait nom le père de l'enfant, lorsque
après avoir été pratiqué, après lecture faite.

= Vanderveldt

Bri Goutte

C. G. Pothier

P. Deshayes

N^o. 16.

Résidence
de Ernest
Victor
Groisvalles

La milizie contenant quarante trois, le trente
Septembre quatre heures du soir, devant monsieur Ernest
Victor Groisvalle, de Colloban, officier public
N^o. 13, fut en la ville tempérance le Sieur Etienne Malo,
Antoine Turcet, rey de Vaudreuil, monsieur Etienne
Grosvalle, demeurant à Colloban, bourgeois et protestant
en l'assente plus dix-sept ans, né à Colloban en
dix-sept cent quatre-vingt deux heures du matin, le dix
Septembre Mille-sept cent quatre-vingt deux, avec Victoria Choisier
son épouse, âgée Dix-sept ans, dix-sept
en l'assente plus dix-sept ans, à Colloban, femme de Ernest
Victor.

Les dites protestation ou déclaration n'ont été
faite en présence des témoins Alexandre Dubois
et Charles Gaudreault, âge de cinquante-trois
ans protestant, à Québec Vendredi matin
soixante et une heures, devant le Sieur Georges
Lemire, maître menuisier domeurant à Québec, devant
lequel fait figure que quinze protestants actes
excepté le père de Blasphème qui a déclaré
soixante et une heures après lecture
faite.

S. J. Desautel *D. Cademar*
et A. Dubois *A. Desjardins*

N^o. 17.

Résidence
de Mathurin
Lion
Dubois

La milizie contenant quarante trois, le vingt
Septembre, cinq heures du soir devant monsieur
Mathurin Lion, maître menuisier domeurant à Québec, officier
public N^o. 13, fut en la ville tempérance le Sieur
Roubois Charles Léopold, âge de cinquante
ans, menuisier demeurant à Colloban, homme
bourgeois, à présent au service du Sieur Georges
Macdonald, né à Québec en dix-sept cent quatre-vingt deux
heures du matin de son mariage
Monsieur avec Victoria, âge de vingt ans, son
épouse, âge de dix-sept ans, auquel lequel
il appartenait à Québec dominer les personnes d'au
Mathurin Lion, une bâchiale protestation
en déclaration n'ont été faites en présence
des témoins Désiré et Louis Léopold

13^e

Le quarante-trois ans, Victoria, et
Etienne Roubois, maître menuisier domeurant
à Québec, son épouse ont, sans que le père
de Mathurin, régine avec sonne le protestant
après lecture faite.

J. S. Boucaufant *D. Cademar*
A. Desjardins

J. Dubois *A. Desjardins*

N^o. 18.

La milizie contenant quarante trois, le vingt
Septembre, cinq heures du midi, devant monsieur Mathurin
Lion, maître menuisier domeurant à Québec, officier public
N^o. 13, fut en la ville tempérance le Sieur
Alexandre Gaudreault, âge de
cinquante-trois ans protestant, et Charles
Lion, maître menuisier, âge de trente-trois, domeurant
dans la paroisse de Québec, devant
Gaudreault, lesquels deux ont déclaré que
Mathurin Lion, Dubois, âge de trente
ans protestant, né à Québec le vingt-sept
dix protestant moins, et domeurant à Québec
Léopold Dubois, menuisier, âge de vingt
heures, que Tremblay, son épouse domeurant
en son village, à Québec, est décédée au
dimanche de la Trinité en l'an, l'assente dix
du protestant moins, à Québec. Le sieur
Lion, ont les déclarations signées avec sonne le
protestant moins, après lecture faite.

V. Desautel *D. Cademar*
A. Desjardins

J. D. Cademar

9^e. 19

Décret de Claude Bourdelot

Le xxi^e juillet 1791 cont' quarante trois, la
quatre Septembre, Cinq heures du matin, devant moi
Maurice Marie Marie de la Commune de
Gribarion, officier public de l'Etat civil,
sous le compteur de la ville d'Yvetot, homme
âgé de quarante ans, Marchand
Mouvement et Vendeur Alexandre Baudot,
âgé de cinquante trois ans, instituteur
dans deux écoles marines, demeurant
à Gribarion, lesquels sont opt' déclarés
que Claude Bourdelot, juge de vingt
ans, Marchand à Mercredi, a communiqué
au Comte de Guermant le portement de
la Haute Cour de la Marquetterie de Northam
le portement de Jeanne Marie, chose
Sœur-Bernardine, Servante Son oncle, fils
de Joseph Bourdelot, marchand, de
propre nom, et d'Anne Fouriot, son
épouse, demeurant ensemble dans
l'ameublement, est décédé à Gribarion
le trois Septembre présent, environs quatre
heures du soir, accidentellement, dans
la Salle d'Assemblée, auquel
declaration, signe avee monsieur le juge
cetox apres lecture faite.

— Vendredi le J. B. D.

M. Désigny

9^e. 20.

Décret de Louis Florimond Roger

Le xxi^e juillet 1791 cont' quarante trois, la troize
Septembre, huit heures du matin, devant moi
Maire de la Commune de Gribarion, officier public de l'Etat civil, sous le compteur de la
ville d'Yvetot, Jean Baptiste Léger, âgé de
soixante-dix ans, percepteur des contributions
directes, par Jacobot, vendu, age de soixante
ans, Marchand fauvelier, tous deux bourgeois
projets d'emménagement à Gribarion, lesquels

nous ont déclaré, que Louis Florimond
Roger, âgé de vingt-huit ans, Marchand
Mouvement, né à Vaulx, Résident à l'Etat civil
d'Yvetot, à Paris Rue de l'horloge N° 17, a été
élevé à Gribarion, fils de Roger percepteur
de Gribarion Basile, chose (civile) de
deux mille et deux francs, (civile) et de
Dame Marguerite, chose (civile), lors son épouse,
est décédé à Gribarion, le douze de présent
mois, à une heure de matin, et ordé les
declarations signées avec nous le present note,
apres lecture faite.

— Baudot — Brieux

— D. Désigny

9^e. 21.

Le xxi^e juillet 1791 cont' quarante trois, la trois
Septembre, quatre heures du soir, devant moi, Maurice
de la Commune de Gribarion, officier public (N° 105),
Bordelais, âgé de trente-trois ans, instituteur
de trente-trois ans, demeurant à Gribarion,
auquel nous a présentation l'enfant de deux ans
né à Gribarion, baptisé le dix-huit de
septembre, de son légitime mariage avec Marie Rose
Bordelais, sa femme, âgée de trente-trois ans,
à laquelle l'enfant a été baptisé devant
le curé de Gribarion,
Notre-Dame présentation en déclaration nous ont
déclaré, en présence des deux témoins, Alexandre Baudot,
et Baudot Vendôme, âge de quarante-sept ans,
instituteur, et Julien Denis Escoffier, âge de trente
ans, manutent, tous deux, tenanciers de commerce
d'ameublement à Gribarion, lesquels ont signé apres
nous l'present note, apres lecture faite, excepté
la pièce de l'enfant qui a déclaré ne pas avoir
signé ce sujet.

— Vendredi le J. B. D.

— D. Désigny

N^o. 22.

Recès d'
Hobert
Au mil le 28 cont quatre ans le mat des
heures de midi devant mon sieur Jean-Baptiste de la Commune,
Affectueux & Célèbre officier public de l'état civil & liste
composée des Actes Baptême Océanique
Céleste, n° 11400, cont quarante-neuf ans instituteur
de l'école primaire Louis-Guillemet, rue de la Grange
des Bons Contenuans Commissaire de la Cour
Suprême & Conservateur à l'Observatoire
lesquels obéis ont déclaré que Alfred Eugène
Hobert, age de quarante-trois ans professeur
né à Céleste, lequel est le nom de son père,
de Monseigneur le cardinal de Céleste, son père
et d'Alfred Hobert, instituteur de l'école primaire
de l'école primaire Louis-Guillemet, rue de la Grange
des Bons Contenuans Commissaire de la Cour
Suprême de l'état civil & liste de l'Observatoire
lesquels obéis ont déclaré que Alfred Eugène
Hobert, instituteur de l'école primaire Louis-Guillemet,

=
= *Yves Delval* *app le foy*

N^o. 23.

Mariage de
Yves Delval
francis et
Pierre-M.
grande-
épousant
Maurille
Maurille est le présent bras le droit
quatrième fils du sieur Alphonse Yves Delval
membre du conseil de Céleste, Département
de l'Orne, officier de l'état civil pour
l'Instruction publique, élu à la liste des
villes & Mairies Commissaire le 24 juillet 1833
avant l'ouverture de l'assemblée auquel il a été
nommé député du tiers état, ayant été
élu à l'assemblée nationale par les deux districts
de l'Orne & de l'Orne, et ayant été élu à l'assemblée
de l'Orne pour la commune de Céleste, à la date du 24 juillet 1833

Le 28 juillet 1833, à l'heure quinze, devant mon sieur Jean-Baptiste de la Commune,

Le domino de François Guérin, Saguenay, par
de la liste des hommes libres de l'assemblée à

Céleste, chef duquel il est nommé député
du district de l'Orne, Philippe Levesque, juge en chef, et
Levin-Louis Céleste, instituteur de l'école primaire de Céleste,

qui étaient alors assis dans la nef de l'église, devant le
chœur présentés en personnel, venaient déclarer

convenance auxdits mariages, l'autre point.

Sur ce mariage fut fait la prière à la
élévation du Saint Sacrement sur la croix, et
dans lequel il fut demandé à Dieu d'accepter tout à Céleste.

Mariage que Yves Delval les Pélerval, leur
10 ans, devant l'autel, en présence de l'assemblée présente

auquel il fut fait la consécration de l'autel.

Après consécration du mariage et nous
avons fait le salut, je fis faire une prière à Dieu
pour les équipes de l'assemblée présente, lequel

établit la prière à l'autel de l'école de l'Orne.

Et lorsque fut fait l'office de l'autel de l'Orne,
on fit faire une prière à l'autel de l'école de l'Orne.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

Lequel fut fait au moment de la fin de l'office.

50

Marie de Trilhardou

Le Jour et lieu pris le la date pour la
Loi civile de la République française, à laquelle
avons entendus à être faire lecture à la
Présent acte, dont signé avec moi et
les parties contractantes excepté la
mme de l'épouse qui a déclaré ne savoir
écrire ni signer.

Saint-Étienne

G. Cormeille Maurice

François D. V. Deshayes

Antoine Cormeille

Mme Maurice Cormeille

J. Soyer

Baptiste

N° 26

Noirssance
d'Emile
Aimée
Cormeille

Le vingt-sept et vingt-huit ans de l'an
vingt-deux mille six cent quatre-vingt-trois, le
détroit entre l'heure de la Couronne et
l'heure de l'épouse publie de l'état civil, est
composé à Saint-Étienne, par Jean Pierre, agent
de l'état civil, au cabinet de l'assesseur
de l'arrondissement de Saint-Étienne,
l'quel nous a présenté un rapport
du greffe de l'état civil, n° 2012, daté le vingt
sept du présent mois, à sept heure du Soir
de son légitime mariage avec Marie Victoria
Sauvadet, son épouse depuis le vingt-cinq mars
de laquelle l'officier a déclaré l'assesseur

Le prénom de Emilie Aimée, —
La date de présentation de déclaration nous donne
le vingt-sept en présence des sieurs Alexandre
Théodore Gréard, âgé de cinquante-neuf ans
et Jean-Baptiste Cormeille, âgé de
soixante-deux ans, tous deux bourgeois
mais sans domicile à Châtillon, lequel
est assidu que la paroisse d'Orléans, signé
après avoir été présent ante apres lecture faite.

Yves Deshayes

J. C. Cormeille
A. Deshayes

N. 27

Le vingt et vingt-trois, le sept
heures de l'heure de la Couronne, l'officier
publie de l'état civil, dans l'assemblée de la commune
d'Orléans, place du Général Leclerc, à l'âge de cinquante
ans, de Jeanne Sophie, parisienne, au nom d'Auguste Cormeille
âgé de trente-huit ans, bourgeois à Paris, et
bourgeoise sans domicile à Châtillon, lequel
l'officier a déclaré que Marie-Catherine
Sauvadet, âgée de quarante-trois ans, sans
profession, de la Bourgogne, épouse fiduciaire
de l'officier, habitant du Château de
Dessaint à Pigny, fille de Jeanne Sophie
et de Jean-Baptiste Gréard, morte le
dix-sept octobre, épouse de Jacques Corporet,
son mari, cultivateur, domicilié à Châtillon,
est décédé à Châtillon, au domicile du sieur
Cormeille Auguste Gréard, son gendre.
L'officier a fait à Mme Sauvadet la lecture, et ont
été déclarante signé avec moi le présent
acte après lecture faite.

Yves Deshayes

J. C. Cormeille
A. Deshayes

No. 26.

Béatrice De
Sidiéria
Victorine
Foy

Le 26 du mois de novembre l'an quatre-vingt deux, le treizième
Novembre, heure de midi, devant nous Marie
de la Commission de Gendarmerie, officier
public de l'état civil, tout ce qui passe les lieux
d'habitation de Chabodou Pont-Écrevot, âgé de
quatre-vingt-sept ans, veuve de Jean Thomas
Vernelle, âgé de cent trois ans, décédé,
lors d'une épidémie de variole, déclarant que
Gérardine Victorine Foy, âgée de cinquante-trois
ans, profession de couturière et demeurant
chez son fils Louis Louis Foy, cultivateur
communiqué, ce de Marie-Louise Béatrice,
son épouse, dénommant également au nom
de Chabodou, est décédée en octobre de
l'an quatre-vingt-deux, ayant été
morte de mort naturelle et de cause naturelle
signe cette sous la présente note, après
lecture faite.

No. 27.

Désiré De
Marie-Louis
françoise
Contestition
F. Céau

Le 26 du mois de novembre l'an quatre-vingt deux, le treizième
Novembre, devant nous le Gendarme, dénommant nous
Marie de la Commission de Gendarmerie, officier
public de l'état civil, tout ce qui passe les lieux
d'habitation de Chabodou Pont-Écrevot, âgé de cinquante
ans, couturier, et Jean-Baptiste Vernelle,
âgé de cent trois ans, décédé, l'heure
de deux heures moins le quart, déclarant que
l'épidémie de variole, déclarée dans le village
de Chabodou, lorsque nous avons déclaré que Marie-Louis
françoise Contestition, âgée de vingt-cinq
ans, couturière, née à Sigy-le-Petit le vingt-sept
Octobre de l'an quatre-vingt deux, démarquant à Chabodou

fille de Louis-Antoine Contestition, et
Mme Françoise Leroy, issue d'un mariage
depuis longtemps rompu, décédé et
spouse de Pierre-Gabriel Céau, marquis,
Désiré de Chabodou est décédé au
mois d'octobre de l'an quatre-vingt deux, le présent mois
à l'heure dix heures du soir, et sont les déclarations
signées sous main la présente note, après lecture

— Désiré de Chabodou
— J. C. Vernelle
— J. P. Désiré

No. 28.

Le 26 du mois de novembre l'an quatre-vingt deux, le quinzième
Novembre, devant nous Marie de la Commission de Gendarmerie, officier public de l'état
civil, dénommant nous le Gendarme Béatrice Jean Baptiste
Vernelle, cultivateur, âgé de cent sept ans, décédé, l'heure
de deux heures moins le quart, déclarant que
l'épidémie de variole, lorsque nous avons déclaré que
Marie-Louis Chabodou, dénommant son épouse, née
à l'âge de vingt-cinq ans, couturière, habant une fille
de Chabodou, dénommant les déclarations signées
sous main la présente note, après lecture faite.

— Désiré de Chabodou
— J. H. Béatrice
— Béatrice
— J. P. Désiré

Sous un matriau pour monsieur M. Céau

de la Communauté Catholique de l'Assomption
à son dixième anniversaire et huit mois
quarante quatre.

Le Désigné

Table Alphabetique des Actes
contenus au présent registre.

Naissances.

N° 28.	Bonier Eugénie Anne	16. X ^{me}
N° 29.	Bielant Pauline	6. juillet
N° 23.	Brochard Zelie Rosalie	3. 8 ^{me}
N° 17.	Dubois Arthur Léon	25. octobre
N° 16.	Morin Eugénie Louise	8. février
N° 14.	Tavelat Ernest Victor	26. juillet
N° 26.	Vernelle Emilia Anne	26. 8.

Mariages.

N° 10.	Alexand George	1.
N° 12.	Cunigide Rodolphe	10. Janvier
N° 11.	Davelin Jean Baptiste	
N° 15.	Piquet Victoria Petronille	29. mai

xx. huitième et vingt-septième
Bonne

N° 2.	Dubois Charles Hippolyte	
	Vernelle Victoire Zoé	26. janvier
N° 6.	Faloy Jean	
	Thibaut Adèle Virginie	21. février
N° 13.	Fricke François Rodolphe	
	Combourg Louis	
N° 7.	Minusclet Lucine Primrose	
	Ballay Adeline	1 ^{er} Juin
N° 11.	Perron Jacques François	
	Domercant Victoire Zoé	25. Avril
N° 23.	Soyer Valentine	
	Vernelle Geneviève Hippocrate	24. 8 ^{me}
N° 9.	Vernelle Eugène Frédéric	
	Derobles Adèle	9. février

Décès.

N° 19.	Bourdelais Louis	3. 1 ^{er}
N° 1.	Bruleau Charles Hippolyte	24. février
N° 24.	Coutellier Marie Louise Françoise	7. 2 ^{me}
N° 18.	Dubois Albert Léon	27. Avril
N° 26.	Foy Sidonie Victoire	13. 9 ^{me}
N° 25.	Grosse Marie Catherine Odile	7. 9 ^{me}

N° 8.	Sophie Marie Justine	27 fevrier
N° 10.	Marie Josephine Virginie	9. Mars
N° 11.	Meylan Jean	6 fevrier
N° 22.	Robert Alfred Ernesto	8. 8 ^{me}
N° 24.	Roger Louis Florimond	12. 9 ^{me}

Récapitulation

Naissances	7
Mariages	10
Décès	11
Total	28 actes

Certificare sincere et véritable par
mon Maire De la Commune de
Trilbardon Gouzon, le jour de l'an
Quatorze Janvier 1844.

M. Desymone